

# Devenir Membre Corporatif

---

**Devenez membre corporatif de Francogénie!**

## **1. Qui est Francogénie?**

Organisme québécois sans but lucratif (OSBL) créé en 2004, l'association accueille et accompagne les professionnels du génie francophone.

### **1.1. Mission**

L'association québécoise Francogénie regroupe tous les diplômés de France et d'ailleurs issus des écoles d'ingénieurs et ou d'universités offrant des formations scientifiques, dans le but de leur faciliter l'intégration professionnelle au Québec.

### **1.2. Vision**

Vis à vis de nos membres : Devenir l'association de référence, où les ingénieurs déjà installés peuvent y partager et développer leur expertise et agrandir leur réseau d'affaire.

Vis à vis des institutions concernées : Devenir l'association de référence auprès des institutions concernées pour les questions touchant les ingénieurs de France au Québec dans leur parcours professionnel.

### **1.3. Valeurs**

- L'entraide
- L'apprentissage dans l'action bénévole
- La transmission au suivant
- L'application du principe du « donner – recevoir et rendre »
- La convivialité
- L'intégrité
- L'indépendance vis à vis de toute idéologie politique, confessionnelle, morale ou philosophique.

S'appuyant sur la force de ses bénévoles, Francogénie s'engage pour les professionnels du génie, à les soutenir dans leur intégration au Québec et à saisir les opportunités pour leur cheminement professionnel grâce aux activités et événements de réseautage.

Parmi les secteurs d'activités représentés :

- les technologies de l'information,
- le développement durable,
- le génie chimique,
- l'aéronautique,
- le génie civil,
- le génie électrique,
- l'électronique...

## **2. Pourquoi être membre corporatif?**

Un membre corporatif est un membre, représentant une compagnie en lien avec le génie.

En devenant membre, il bénéficie de :

- l'accès à l'annuaire des membres,
- gratuité sur les événements,
- la possibilité de faire des conférences,
- une mise en relation privilégiée avec les chercheurs d'emplois,
- une mise en relation privilégiée avec les membres lors des événements,
- la diffusion des offres d'emplois aux membres, à nos partenaires et sur l'info-lettre,
- l'affichage du logo sur la page d'accueil du site Internet et la page des commanditaires, partenaires et membres corporatifs,
- la passerelle vers commanditaire (la cotisation du membre corporatif est incluse dans le montant des commandites).

## **3. Comment devenir membre corporatif?**

Contacteur : [partenariat@francogenie.com](mailto:partenariat@francogenie.com)

Le membre corporatif doit être approuvé par le Conseil d'Administration.